



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,
De l'agriculture et de la forêt
D'Occitanie**

ARRÊTÉ

portant nomination du Président du jury et des Présidents adjoints de jury de l'examen du BACCALAUREAT TECHNOLOGIQUE série S.T.A.V. pour la session d'examen 2023-2024, pour les régions Occitanie et Nouvelle-Aquitaine

Le Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt arrête

Vu l'article D.336-20 du Code de l'éducation ;

Vu le décret n°2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

Vu l'arrêté du 1er octobre 1990 fixant l'organisation des examens conduisant à la délivrance des diplômes de l'enseignement technique agricole ;

Vu l'arrêté du 25 juillet 1995 fixant les modalités de mise en œuvre et de validation du contrôle en cours de formation dans les filières préparant aux diplômes délivrés par le Ministère de l'Agriculture ;

Vu l'arrêté du 21 octobre 2019 modifiant l'arrêté du 22 mars 2019 relatif au référentiel de formation de la série « sciences et technologies de l'agronomie et du vivant » (STAV) du baccalauréat technologique ;

Vu l'arrêté de nomination du 20 mars 2020 de M GUHL Florent, en qualité de Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de région ;

Vu l'avis du ministère de l'agriculture du 10 septembre 2022 d'ouverture pour l'année scolaire 2022-2023 de sessions d'examens en vue de l'attribution de divers diplômes de l'enseignement technique.

ARRÊTE

Article 1 :

Est nommée Présidente de jury chargée de l'organisation de l'examen du baccalauréat technologique série Sciences et Technologies de l'Agronomie et du Vivant (STAV) pour la session 2023-2024 :

Madame **Nadia CANCIAN**, Maître de conférence en didactique de l'agronomie à l'ENSFEA à TOULOUSE

Article 2 :

Sous l'autorité de la présidente, les présidents adjoints du jury de l'examen du baccalauréat technologique série STAV sont nommés pour le suivi des établissements pour la session 2022-2023 tel que précisé en annexe 1.

Article 3 :

Les Présidents adjoints de jury sont chargés du suivi des établissements pour la session 2022-2023 conformément à la répartition décrite au tableau présenté en annexe 2.

Article 4 :

La présidente et les présidents adjoints désignés par le présent arrêté demeurent en fonction jusqu'à la nomination du jury pour la session suivante.

Article 5 :

Le Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui est publié sur le site Internet de la DRAAF.

Fait à Toulouse, le 19 octobre 2023

Le Directeur Régional de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt



Florent GUHL

ANNEXE 1

Désignation des présidents adjoints du jury de l'examen du baccalauréat technologique STAV
pour la session 2023-2024-

Prénom Nom	Établissement de rattachement
M. Jean-François BEYNETTE	LEGTPA HENRI QUEUILLE A NEUVIC
Mme Sandrine DAURE	LEGTA PERPIGNAN ROUSSILLON
M. Lionel DUCOS	LEGTA PAU MONTARDON
Mme Karine DUFOUR	LEGTPA TULLES NAVES
Mme Isabelle FABAS	LEGTPA D'ALBI
Mme Corinne CAGNOUX DEMPURE	LEGTA MELLE
Mme Françoise LAUX	LPA DE NARBONNE
Mme Béatrice MARTY	LEGTA RODEZ
Mme Katarzyna PERIE	LEGTA FIGEAC
Mme Mireille PEYRETAILLADE	LEGTPA HENRI QUEUILLE A NEUVIC
Mme Peggy RIVES	LEGTPA NÎMES

ANNEXE 2

Répartition des établissements suivis par les présidents adjoints du jury de l'examen du baccalauréat technologique STAV pour la session 2023-2024

Etablissements suivis par le président adjoint	PAJ
LEGTPA Angoulême LEGTPA Limoges Les Vaseix LEGTPA Périgueux LEGTA Melle	Mr Jean-François BEYNETTE
LPA Castelnau Le Lez LEGTPA Perpignan Roussillon LPA de Narbonne LEGTA de l'Hérault	Mme Peggy RIVES
LEGTA de Carcassonne Site de Limoux de l'Institut Saint Joseph LEGTPA de Nîmes LPA St Afrique	Mme Sandrine DAURE
LEGTA Dax Campus La Salle Saint Christophe de Masseube Institut Jean Errecart de Saint Palais LPR Notre Dame de Sauveterre du Béarn LEAP Armand David de Hasparren LEGTA Auch Beaulieu Lavacant	Mr Lionel DUCOS
LEGTPA Henri Queuille à Neuvic LEGTA Libourne Montagne LEGTPA Henri Bassaler Brive Voutezac LEGTPA Bordeaux Blanquefort	Mme Karine DUFOUR
LEGTA Rodez La Roque LEGTA Ondes LEGTA Pau Montardon LEGTA Vic en Bigorre LAP de Touscayrats à Verdalle	Mme FABAS Isabelle
LPA de Pézénas LEAP de Pézénas LEAP Terre Nouvelle de Marvejols LEGTPA de La Lozère (site de St Chely)	Mme Françoise LAUX
LEAP St-François La Cadène de Labège LEGTA Toulouse LEGTA Figeac Site de Monteils Lycée Privé François Marty LEGTA de Pamiers	Mme Béatrice MARTY
LEGTPA Alphonse Defumade – Ahun LEGTPA Tulle Naves LEGTPA Sainte Livrade sur Lot LEGTPA Bergerac Monbazillac	Mme Mireille PEYRETAILLADE
MFREO Sevreurope de Bressuire LEGTA Poitiers Venours LEGTA G. Desclaudes à Saintes LEGTA Bressuire	Mme Corinne DEMPURE
LEGTPA d'Albi LEGTPA Nérac LEGTPA de Montauban LEGTPA Bazas	Mme Katarzina PERIE

